

Commune : LE GUA

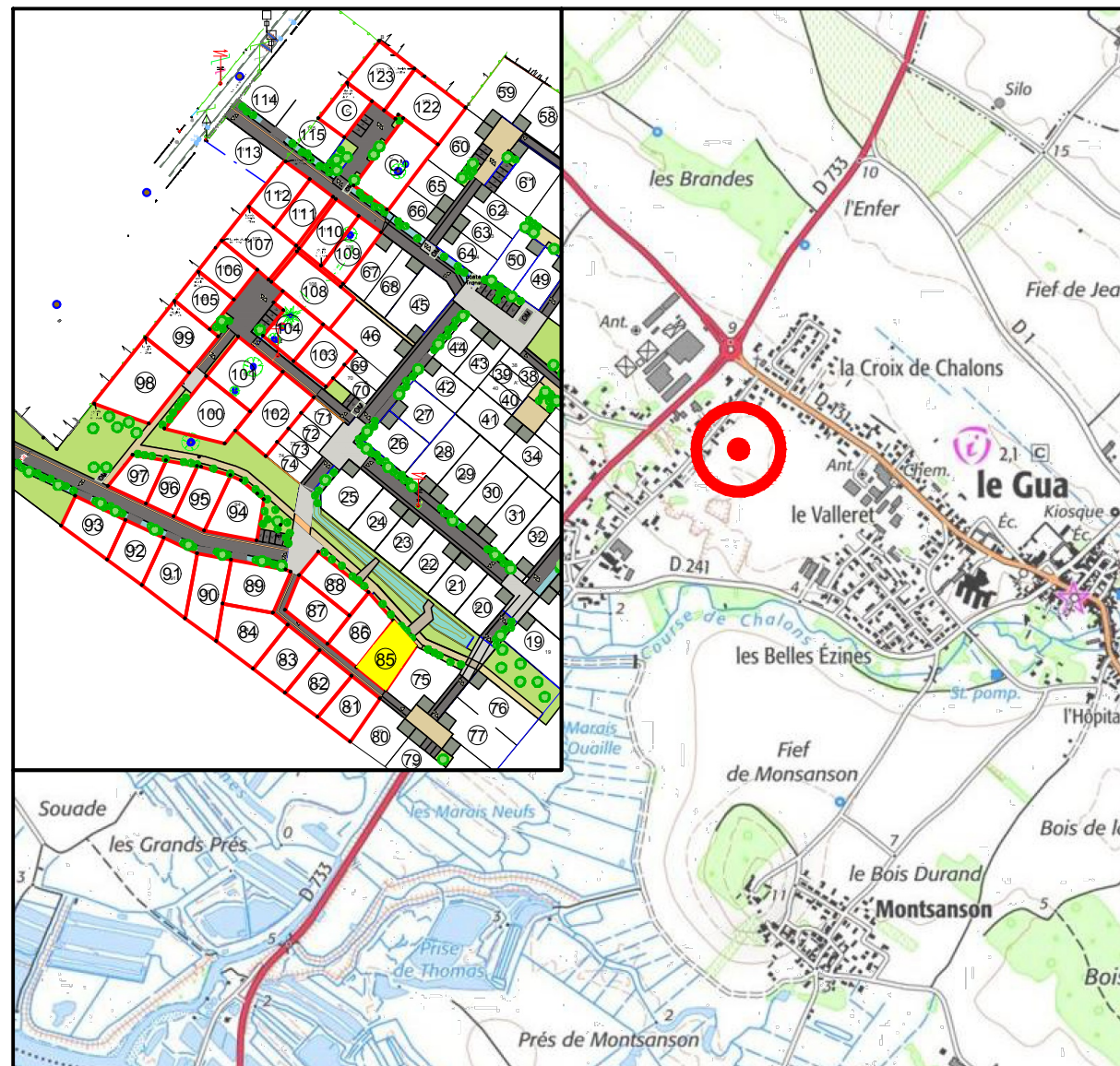
Lieu-dit " Châlons "

Z.A.C. " Champlain "

Maître d'ouvrage :



PLAN DE SITUATION



Dossier de réalisation de Z.A.C. approuvé le 17 décembre 2019

Architecture et Aménagement :
3A Studio / TOURS

3A Studio
ARCHITECTE
& URBANISTE

Géomètre - Expert :
SIT&A Conseil - DOMPIERRE-SUR-MER

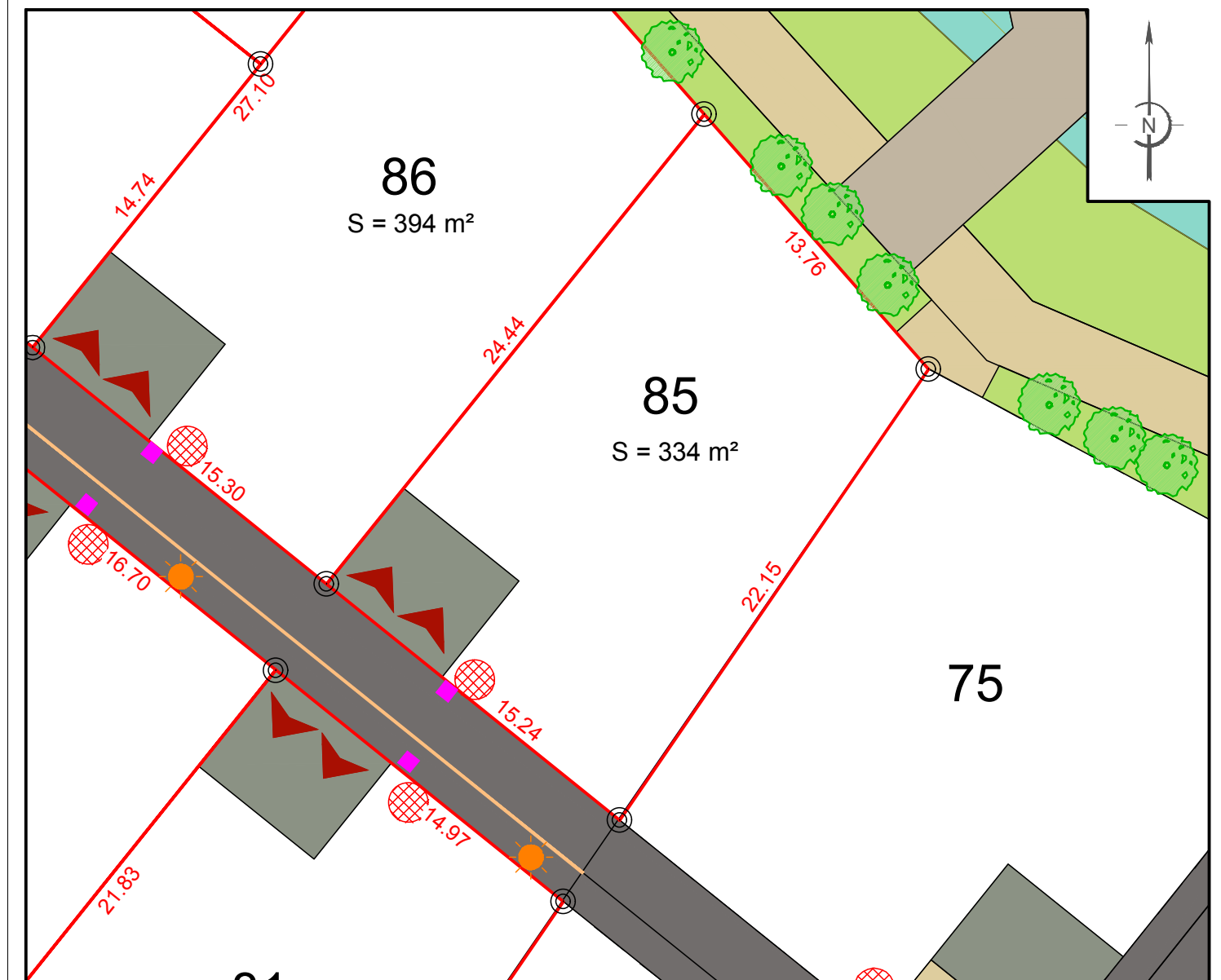
SIT&A
CONSEIL

SIT&A CONSEIL

4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER
☎ : 05 46 34 13 24 / : larochelle@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 85

Echelle : 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.
Les cotations et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots.
L'acquéreur et/ou son constructeur devront prendre connaissance de l'état des lieux, de la topographie du lot concerné et se référer aux servitudes et annexes du document d'urbanisme en vigueur.

LEGENDE

	Limite parcelle		Accès automobile à la parcelle / places de midi		Arbres ou arbustes Positions indicatives
85	Numéro lot		Chaussée traitée en enrobés noirs		
S : 100 m²	Surface lot		émulsions calcaires		
10.00	Cotation lot		Places de stationnement visiteurs		
	Bornes		Trottoirs et placettes traités en enrobés grenailés		
	Tabouret EU (position suivant plan de récolement)		Allées piétonnes traitées en enrobés noirs		
	Coffrets individuels (position suivant plan de récolement)		Noues de collecte des eaux pluviales des voiries		
	Candélabre (position théorique)		Zones traitées en espaces verts		
	Sens de circulation		Bande de résine pépite		
			Aires de présentation des ordures ménagères		

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 334 m²

SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 150 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : D n° 1904, 1915 et 1917

Dossier : 9181554 Fait le : 24 juin 2025

Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :